

EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-NORD

Session régulière du 10 novembre 2014

Résolution numéro 2014-11-0253

DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE GOUVERNANCE ET DE SERVICE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

En appui à la résolution adoptée par la CRÉ, concernant sa position sur le déploiement du modèle de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue, il est proposé par France Gignac, appuyé par Steve Gauthier, et résolu unanimement :

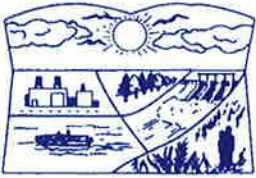
- 1) d'exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;
- 2) communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Copie certifiée conforme donnée à Notre-Dame-du-Nord ce 26 novembre 2014.


REJEAN PELLETIER
directeur général

REÇU LE

28 NOV. 2014



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-NORD

Session régulière du 10 novembre 2014

Résolution numéro 2014-11-0254

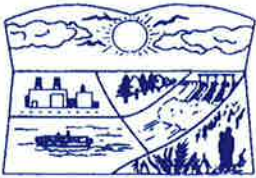
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

En appui à la résolution adoptée par la CRÉ, concernant sa position sur le centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, il est proposé par France Gignac, appuyé par Steve Gauthier, et résolu unanimement :

- 1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d'administration du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 2) que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 3) que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
- 4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;
- 5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
- 6) que chaque rapport annuel du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

Copie certifiée conforme donnée à Notre-Dame-du-Nord ce 26 novembre 2014.


RÉJEAN PELLETIER
directeur général



EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-NORD

Session régulière du 10 novembre 2014

Résolution numéro 2014-11-0252

MOUVEMENT APPRÉHENDÉ DE CENTRALISATION VERS QUÉBEC

En appui à la résolution adoptée par la CRÉ, concernant sa position sur le mouvement appréhendé de centralisation vers Québec, il est proposé par France Gignac, appuyé par Steve Gauthier, et résolu unanimement :

- 1) d'exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;
- 2) d'exiger du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

Copie certifiée conforme donnée à Notre-Dame-du-Nord ce 26 novembre 2014.


REJEAN PELLETIER
directeur général